



## COMMUNIQUE DE PRESSE

FONDS EUROPEENS DES AFFAIRES MARITIMES, DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

### L'AIDE AUX PECHEURS ET AQUACULTEURS DE GUYANE

**EST DISPONIBLE DES MAINTENANT !**

#### *LANCEMENT PLAN DE COMPENSATION DES SURCOUTS*

Pour la période 2021-2027, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (FEAMPA) Guyane, représente **33 millions d'euros** de fonds européens dont **20 millions d'euros consacrés au Plan de Compensation des Surcoûts (PCS)**.

Face au besoin d'accompagnement de la profession, la Collectivité Territoriale de Guyane, ouvre cette mesure qui vise à améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande, à soutenir les filières de transformation pour une meilleure valorisation, qualité et sécurité alimentaire des produits.

Le « Plan de Compensation des Surcoûts (PCS) », mesure OS 1-5 du programme FEAMPA Guyane permet de compenser les surcoûts que subissent les armateurs, aquaculteurs, transformateurs et commerçants de produits de la pêche en Guyane.

**La demande est réalisée en ligne via le site [europe-guyane.fr](http://europe-guyane.fr) (sur le portail e-synergie).**

Aussi, afin d'accompagner les acteurs de la profession, le Pôle Affaires Européennes de la CTG met en place une réunion d'information à destination des porteurs de projet le :

**Lundi 19 décembre 2022 à 14h00**  
**à l'hôtel Territorial de la CTG à Suzini**  
BAT C salle 021

**Pour plus d'informations :**

Ruddy HO A SIM : 0594 27 59 52

[Ruddy.hoasim@ctguyane.fr](mailto:Ruddy.hoasim@ctguyane.fr)